



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 27
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 4

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-neuf et le 18 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 11 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M JOEL FEULLERAT), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. DENIS MOLET (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), MME BRIGITTE CABANES-MURITH (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN)

Etaient absentes excusées : MME MICHELE CHAVE, MME ISABELLE SEROR

M. FREDERIC COMBE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2019/99

Objet : Convention de partenariat avec l'association PEPS

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec l'association PEPS qui prévoit :

- La mise à disposition de locaux et de matériel,
- La détermination d'un loyer versé par l'association à la Ville pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020,
- Un partenariat sous la forme d'objectifs d'intérêt général mis en œuvre par l'association.

Le loyer est calculé de la façon suivante :

Sur la base d'une occupation des locaux de la maison des sports par l'association à hauteur de 51 % (entretien ménager et fluides), la participation financière annuelle que la Ville de L'Union demande à l'association PEP'S s'établit de la façon suivante :

- Entretien ménager : 15 453 €
- Fluides : 18 741 €
- Amortissement du matériel : 17 241 € (juridiquement 5 ans)
- Maintenance du matériel : 1 301 €

Total : 52 736 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer une réduction de 45 % dans la mesure où notamment :

- Les tarifs pratiqués par l'association en faveur des Unionais sont inférieurs de cet ordre à ceux pratiqués par le secteur privé d'une moyenne de 45 € pour un tarif de 30 € mensuel pratiqué par PEPS) et permettent donc un accès pour tous à cette activité sportive,
- L'association participe à « sport sur ordonnance »,
- L'association PEPS propose un accès à la salle de musculation à un tarif préférentiel aux autres associations sportives de la Commune pratiquant la compétition.

Par conséquent le loyer annuel s'élève à 52 736 € - 45 % (23 731.20 €) = 29 004.80 € soit un loyer mensuel sur 12 mois de 2417 €.

Par ailleurs, le Conseil Municipal pourra être amené à délibérer sur cette question en fonction des résultats de la saison 2019-2020.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec l'association PEPS.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association PEPS.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 20 DEC. 2019

- Affiché le 20 DEC. 2019

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFFÉ

